

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 R27 Désignation des représentants de la Ville de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, au sein de l'Organe des établissements d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association – Classes des écoles privées du premier degré sous contrat d'association.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 6 mars 2018, et ses additifs ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Est désigné pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, au sein de l'Organe des établissements d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association – Classes des écoles privées du premier degré sous contrat d'association :

- **École privée Sainte Marguerite 16 rue Basfroi 75011 :**

1 titulaire, en remplacement de M. Patrick BLOCHE, démissionnaire, désigné lors de la séance des 16 et 17 juin 2014

- M. Philippe DUCLOUX

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO